est le glacis de la France. « Il faut une Alsace heureuse, dans la France heureuse. Nous avons besoin d'une grande nation pour nous développer : cette nation c'est la France. (Appl. droite et divers bancs). L'Alsace est pour la France la meilleure garantie de Paix. Accordez la confiance au peuple d'Alsace. Nous sommes dignes du passé glorieux et laissez-moi en terminant évoquer cette magnifique trilogie : l'Alsace et la la Lorraine, la France et la paix. (Vifs appl. droite et partie centre).

Intervention de M. Poincaré

M. POINCARE demande à faire une observation de sa place. « Je n'ai pas besoin de dire, déclare M. Poincaré que je souscris entièrement à la conclusion de M. Brom. Personnellement, depuis longtemps je connais les sentiments français de M. Brom. Je n'en suis peut-être que plus autorisé pour dire que je tiens à faire des réserves formelles sur plusieurs parties de ce discours et notamment lorsque l'orateur a parlé des mauvais traitements dont auraient été victimes ses compatriotes parce qu'ils auraient plus ou moins traité avec les agitateurs autonomistes. » Et M. POINCARE parle alors des lettres de plusieurs jurés de Colmar où ils se plaignent des persécutions dont ils sont maintenant les victimes de la part des autonomistes.

M. Michel Walter à la tribune

Après une suspension de séance, M. Michel WALTER monte à la tribune. Il déclare que l'Alsace est rentrée sans réserve dans la famille française, mais un malaise s'est peu à peu créé par l'incompréhension systématique des problèmes sociaux dont la solution a toujours été retardée. « Ce malaise a été provoqué par un formidable malentendu. On a cru que l'Alsace en redevenant française renoncerait au particularisme légitime qui a été son apanage pendant des siècles à la satisfaction des grands patriotes français. L'Alsace ne renoncera jamais à sa langue maternelle, l'Alsace poursuit l'orateur, est une province dont la grande majorité de la population, catholique et protestante est hostile à la législation laïque. (Appl. droite).

« Mes amis et moi n'avons jamais réclamé l'autonomisme en dehors de l'autonomisme administratif qui est une de nos revendications essentielles ainsi que pour les autres fédéralistes de France ». (Exclam. ironiques).

L'orateur dit ensuite qu'il faut renoncer à la politique de répression pour engager une politique de réformes. Après avoir regretté que les signataires du manifeste du Heimatbund aient été révoqués, M. WALTER s'élève lui aussi contre le procès de Colmar.

Il prétend que la Justice n'a pas été libre de décider en toute impartialité et affirme que le procureur Fachot aurait été guidé par M. Poincaré. Il l'a déclaré et M. Poincaré n'a pas démenti.

M. POINCARE : J'ai toujours déclaré que j'avais laissé à la Justice sa pleine indépendance. D'ailleurs la Justice en Alsace n'appartient pas à la présidence du Conseil.

M. WALTER : Ainsi, les propos de M. Fachot demeurent entiers.

M. POINCARE avec indignation : Souvenez-vous, Messieurs, de l'effroyable équivoque qui vient d'être portée à cette tribune si vous voulez comprendre comment on raconte les choses en Alsace. (Applaudissements).

Divers incidents surgissent ensuite entre M. Walter et M. Grumbach auquel répond également M. Brom, député du Haut-Rhin.

M. F. Bouisson rappelle sévèrement ses collègues au silence.

M. Walter reprend son discours en affirmant que c'est avec un programme antigouvernemental et non antinational qu'il est allé à la bataille électorale en Alsace. Il fait l'éloge des accusés du procès de Colmar. Puis l'orateur se défend d'être séparatiste. Il fait une vive protestation contre l'idée d'introduire les lois laïques en Alsace et retournant le mot de M. Grumbach il dit qu'on n'est pas antifrançais parce qu'on refuse les lois laïques.

L'orateur répétant que ses amis sont victimes de dénis de justice, le Président du Conseil déclare : « J'apporterai des preuves ».

Puis M. WALTER énumère les points principaux d'une proposition de réforme administrative régionale. L'Alsace, conclut-il, ne demande qu'à collaborer à la grandeur et à la prospérité de toute la France.

Nouvelle intervention de M. Poincaré

M. POINCARE déclare de sa place qu'il ne peut pas répondre aujourd'hui mais il tient simplement à répondre à l'affirmation de M. Walter d'après laquelle M. Ricklin fut pendant la guerre le défenseur de l'idée française.

M. WALTER. — J'ai dit « défenseur de ses concitoyens ».

M. POINCARE. — Je prends acte de cette rectification. Je souligne d'abord le paradoxe qui fait que des représentants de l'Alsace comme M. Walter paraissent oublier tout ce qui a été fait de bien par la France pour l'Alsace alors que c'est une province pour laquelle il y a eu un effort gouvernemental financier et administratif qui n'a été fait pour aucun autre département. (Vifs appl. nombreux bancs).

M. POINCARE. — Si c'était à recommencer nous recommencerions.

Revenant au cas de Ricklin, le Président du Conseil rappelle que ce dernier président du Landtag a fait une déclaration non seulement allemande mais impérialiste qui se terminait par les cris de Vive l'Alsace-Lorraine ! Vive l'Allemagne ! Vive l'Empereur ! »

La voix étranglée par l'émotion, M. Poincaré termine en disant que la minorité d'Alsaciens qui cherchent ainsi à troubler toute la France récompensent bien mal la France qui a tant fait pour l'Alsace. « Une telle récompense, dit-il, d'une voix étouffée c'est la plus grande douleur qu'un français puisse éprouver ». (Longs appl. sur touts les bancs). La suite du débat est renvoyée à ce soir à 15 h. et la séance est levée.

Au Sénat

Un débat sur le régime et la variation des prix de l'essence

Au début de la séance, ouverte à 15 heures, le Sénat nomme les membres des nouvelles grandes Commissions, en avalisant les désignations des groupes. Puis, on discute l'interpellation de M. Marcel REGNIER (Allier), sur le régime et les variations du prix de l'essence. La parole est à M. Marcel Régnier.

Le sénateur de l'Allier fait l'historique du régime de l'essence pendant et après la guerre, de l'office des combustibles liquides et du régime établi en 1926 et qui devait être appliqué à partir de 1927, mais qui, en fait, ne fonctionna jamais. En 1928, il fallut, sous prétexte de l'appliquer, organiser le régime de l'autorisation ministérielle. Les gros importateurs, dit-il, étant les maîtres absolus du marché, les consommateurs sont ainsi en présence d'un monopole de fait, qui leur imposera les prix les plus élevés sans possibilité de concurrence ».

En concluant, l'orateur demande des remèdes à la situation actuelle.

La réponse du Ministre du Commerce

M. Bonnefous répond à l'interpellateur. « Nous avons pu, dit le ministre, par des interventions auprès des importateurs, faire réduire de 14 à 5 francs les ristournes que nous trouvions contraires à la loi. En ce qui concerne aussi les prix de gros, l'office agissait auprès de la Chambre syndicale du Pétrole et obtenait des réductions importantes. Le marché se trouva aujourd'hui assagi ».

En concluant, le ministre dit qu'il ne laissera pas porter atteinte aux droits des consommateurs.

M. Régnier dépose ensuite un ordre du jour dont la priorité est repoussée par 159 voix contre 135. Le Sénat vote ensuite à mains levées un ordre du jour de M. Semery faisant confiance au Gouvernement pour soumettre à la Chambre dans le plus bref délai et si possible avant le 1er avril 1929, les conclusions de la Commission, relatives au régime des pétroles, et pour mettre les Chambres à même de suivre les travaux de cette commission.

Le privilège de la banque de l'A. O. F.

Avant de lever sa séance, le Sénat aborde la première délibération sur le projet de loi portant renouvellement du privilège de la Banque de l'A.O.F.

Le rapporteur, M. Philipp, propose d'adopter la convention nouvelle parce qu'elle est supérieure à la précédente. M. Albert Lebrun apporte l'avis favorable de la Commission des Finances. Après diverses autres interventions, la suite de la discussion est renvoyée à ce jour, et la séance est levée.

UN JOLI CADEAU DE NOCES !

Pendant une cérémonie de mariage dans l'église de Retzenthal, près de Rosbach (Wurtemberg), la fiancée a mis au monde un enfant du sexe masculin.

La tragique explosion d'une chaudière à Roubaix

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Celui-ci, devant la gravité des cas (brûlures étendues sur tout le corps), ordonna le transport d'urgence des trois victimes à l'hôpital « La Fraternité ».

Ce sont les nommés Fourmeau Albert, chauffeur, originaire de Saint-Léger (Belgique), domicilié à Roubaix, 7, rue Jacquard. Il présente des brûlures étendues de caractère fort grave ; son état est considéré comme désespéré ; Vancaemelbecke Gaston, 27 ans, originaire d'Elchin (Belgique), résidant à Roubaix, 3, quai de l'Escaut. Très gravement brûlé sur tout le corps, état très sérieux également ; Vandaele Alois, 35 ans, de Mouscron (Belgique), demeurant à Roubaix, 124, rue Monge (Moins atteint).

Le quatrième blessé, M. Feys Hector, demeurant à Espierres (Belgique, rue du Bois-Corneille, après avoir été pansé à l'infirmerie, a pu être reconduit à son domicile. Ses blessures sont légères.

L'enquête

M. Fischère, commissaire de police du 5e arrondissement, a ouvert immédiatement une enquête pour déterminer les causes de cet accident. Les pompiers de Roubaix avaient été appelés sur les lieux du sinistre. Ils s'y sont rendus sous les ordres de M. le capitaine Craye, mais ils n'ont pas eu à intervenir. Le Parquet de Lille a été informé.

De son côté, la Compagnie générale des Industries Textiles a prévenu immédiatement M. Lion, ingénieur des Mines, pour qu'il puisse rechercher les causes de l'explosion. La chaudière qui a explosé avait été contrôlée et remise en état il y a environ huit mois.

Descente du Parquet

Dès réception du rapport adressé par M. le Commissaire central de police, le Parquet de Lille est descendu à Roubaix. Il y est arrivé à 15 heures. Il était composé de MM. Nectoux, substitut de M. le Procureur de la République ; Richerd, juge d'instruction ; un commis greffier. Il s'était adjoint MM. Vieilledent, médecin-légiste, et Charpentier, ingénieur principal des Mines, agrégé à la Faculté des Sciences.

En présence de M. Duhamel, directeur des établissements, une enquête technique se poursuivit. Le Parquet se transporta ensuite à l'hôpital « La Fraternité » où M. le docteur Vieillement examine les malades. Le cas de Fourmeau peut être considéré comme mortel. Si dans quarante-huit heures il n'y a pas d'amélioration dans la situation de Vancaemelbecke, on pourra également le considérer comme en danger de mort. Quant à Vendaele, il est hors de danger. Ajoutons que le Parquet a fait saisir différents organes qui seront soumis à l'examen d'experts.

Ce fatal accident a causé une vive émotion parmi le personnel de l'établissement et dans le quartier avoisinant l'usine.

La réforme judiciaire

Un projet de loi arrêté en Conseil de Cabinet apportera aux décrets de 1928 les modifications utiles

Les membres du Gouvernement se sont réunis, jeudi matin, en Conseil de Cabinet, sous la présidence de M. Raymond Poincaré. La séance a été consacrée à l'expédition des affaires courantes.

Le Conseil a procédé à l'examen d'un projet de loi qui va être déposé sur le bureau de la Chambre, par M. Louis Barthou, et qui a pour objet de ratifier en y apportant les modifications utiles les décrets de 1928 relatifs à l'organisation judiciaire.

L'aménagement des circonscriptions judiciaires

Dans l'exposé des motifs de ce projet de loi, le Gouvernement fait observer que tout en restant dans le cadre de ces décrets qui portent en eux-mêmes les moyens de remédier aux inconvénients relevés, il comporte deux séries de mesures qui auront pour effet non seulement de parer à ces inconvénients, mais encore de donner aux justiciables des facilités nouvelles et de rendre plus pratiques la solution de nombreux litiges.

En premier lieu il confie à une commission le soin d'aménager sur les bases maintenues de l'institution du tribunal départemental les circonscriptions judiciaires.

Cette commission qui jouira d'une entière liberté d'appréciation pourra proposer de modifier la compétence territoriale et la composition des tribunaux ou des sections, de créer des sections nouvelles et même de rattacher les cantons de même arrondissement à des tribunaux différents. Sur avis de cette commission, **le Gouvernement déposera un projet de loi portant révision des tableaux qui fixent le nombre de siège et la composition des tribunaux et des sections.**

Les attributions des juges délégués

Une seconde série de mesures consiste dans l'extension du rôle et des attributions du juge délégué. **Il y aura donc désormais dans chacun des anciens chefs-lieux d'arrondissement, même au siège des tribunaux ou des sections un juge président qui pourra être astreint à résider dans la ville où il sera délégué, lorsque les circonstances et notamment le nombre des affaires dont il aura à s'occuper justifieront cette obligation.**

Aux attributions déjà conférées au juge délégué, le juge président en voit ajouter quelques autres. En outre, **il est substitué au juge de paix pour présider une tentative de conciliation dans les affaires de la compétence du tribunal de première instance.** S'il ne peut concilier les parties, il leur demande dans tous les cas où la connaissance du litige n'est pas formellement renvoyée à la compétence du tribunal, si elles acceptent sa juridiction, ou si elles demandent le renvoi.

Dans le premier cas, il statue. Sinon, il renvoie l'affaire devant le tribunal, mais même dans cette hypothèse, il peut ordonner immédiatement les mesures d'instruction qui lui paraissent utiles et auxquelles aucune des parties ne s'oppose. En matière correctionnelle, le juge président est substitué au juge de paix pour le jugement des délits que le décret du 5 novembre 1926 avait dévolus à ce magistrat.

UN RICHE AMERICAIN ENLEVA A PARIS SES DEUX ENFANTS

A la sortie d'une école libre américaine, 60, avenue de Tokio, a eu lieu un enlèvement d'enfants accompli avec une rare audace.

Vers 8 heures 30, une limousine venait se ranger non loin de la porte de l'école. A l'intérieur de l'auto, cinq hommes attendaient. Peu avant l'heure de la rentrée, une nurse, Mlle Marguerite Podepart, arrivait avec les enfants Ruth Persis et Franck Woodward, âgés respectivement de treize et de dix ans. A ce moment, les cinq hommes sortaient de l'auto, se précipitaient sur les deux bambins et les poussaient vers la limousine.

Le directeur de l'école essaya de s'interposer. Il brisa une des glaces de l'auto, mais l'artère radiale droite coupée, il s'affaissa, perdant son sang en abondance.

Les enfants ainsi enlevés sont ceux de M. et Mme Franck Woodward qui possèdent, dit-on, une grande fortune. Malgré la rapidité du rapt, la nurse a eu le temps de reconnaître dans l'un de ses ravisseurs, le père même des enfants.

Les époux Woodward sont séparés depuis plusieurs années. Il paraît que Mme Woodward reçoit du mari des subsides mensuels de 150.000 à 200.000 fr., mais que celui-ci se serait lassé d'une situation embiguë.

Aussitôt avertie de l'enlèvement de ses enfants, Mme Woodward a fait le nécessaire pour empêcher que les ravisseurs ne passent la frontière.

Cependant, suivant une nouvelle reçue de Londres, M. F. Woodward se trouvait mercredi avec ses enfants en Angleterre. Il devait partir pour Plymouth, et de là s'embarquer pour l'Amérique.

L'horrible drame de Bailleul-Sire-Berthould

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Mercredi, à la nuit tombante, Mme Guibert, dont le moral est au plus bas, va boire quelques verres de vin. La petite Georgette dort, dans le lit de ses parents, depuis que son père est parti. Elle a encore parlé de son papa avant de s'endormir sous l'épaisse toison d'or de ses cheveux de feu. La mère ira dans la chambre pour y prendre des allumettes qui sont placées sur une planche de bois, hors de portée de la main de l'enfant, près d'un pistolet « browning » chargé de six balles. Elle va saisir la boîte, mais sa main dévie et touche l'arme terrible. Elle la tient crispée dans sa main criminelle.

Dans un geste de démence, elle tire sur cette poupée vivante que traverse déjà la mort. La petite poupée qu'est l'enfant tend ses petits bras ; ses yeux sont épouvantés ; on tue sa petite maman ! Le jouet est là tout près debout sur la table de nuit. Trois balles sèment la mort. L'une d'elle a perforé d'une oreille à l'autre le crâne de la petite Georgette. La mère va tenter ensuite de mettre fin à ses jours. Elle tire une, puis, deux balles le canon braqué vers sa tête.....

Il est 9 heures 30, diront les témoins.

Que se passa-t-il ? La mère, la face ensanglantée se jette dehors dans la nuit obscure et court sur la route. A 500 mètres, elle frappe à la première maison, chez M. François Tricart, le laitier ; chez M. Louis Rappe ; chez Mme Maillart : « Vite, au secours, j'ai été attaquée par des bandits, ils m'ont tué mon enfant. Elle respire encore, on peut la sauver. Mais, vous voyez bien que je dis vrai, tenez, j'ai du sang sur les mains, sur la figure ». La mère, affolée, sanglote éperdument dans la nuit froide.

Et la malheureuse démente parcourt toute la rue de la Station, passe devant la demeure de la cabaretière assassinée, frappant à toutes les portes. Puis, épuisée, à bout de souffle, elle rentre dans le baraquement tragique, prend sa victime dans ses bras, la serre contre sa poitrine et se couche à ses côtés, dans le lit misérable.

Arrestation de la coupable

La population de Bailleul fut vite sur pied. Le chef de brigade D'Hoorne, de Vimy, accourut aussitôt accompagné de ses gendarmes : Merveille, Dicque et Denis. Toutes les précautions furent prises. Le capitaine Monge, de la section d'Arras, informé, vers minuit, envoya le chef Lambert et le gendarme Pinchon sur les lieux. Arme à la main, les gendarmes firent irruption dans le débit Guibert. Ils appelèrent. Personne ne répondit. Ils fouillèrent pièce par pièce et sous les couvertures, ils découvrirent la mère criminelle tenant dans ses bras la petite morte.

— Qu'avez-vous fait ?

Alors, la mère, hébétée, à demi-folle, balbutie des phrases incohérentes puis, la crise passée, elle avoue, au milieu de larmes et de regrets sincères, mais combien tardifs.

Dans le village, chacun plaint cette malheureuse et l'on condamne le mari inconstant. L'homme, d'ailleurs, n'a pas bonne réputation. M. Caillot, adjoint, qui remplace M. Capron comme maire, n'a pas caché aux gendarmes son impression : « Je conclus que Guibert devrait être poursuivi pour abandon de famille, car depuis cinq mois, il n'a apporté aucune aide à sa femme ni à son enfant ». La commune va prendre à sa charge les funérailles de la petite et innocente victime.

Au cours de la visite effectuée par les gendarmes dans la maison de Guibert, des papiers compromettants ont été découverts et ont été saisis.

Guibert, lors de l'affaire de l'assassinat de Mme Pigache, fut interrogé. C'est lui qui déposa sa bicyclette à la porte de l'estaminet, vers 11 heures du matin, le jour du crime. C'était un client de la maison. A la suite de cette découverte, une perquisition avait été faite, elle ne donna absolument rien.

A l'endroit où a été commis cet affreux drame, un célibataire s'était tué d'un coup de fusil, il y a plusieurs années ; un enfant était aussi tombé dans un puits et noyé. Ces lieux portent malheur !

Le Parquet sur les lieux

Jeudi, dans l'après-midi, le Parquet d'Arras, composé de MM. Latrille, procureur de la République ; Masson, juge d'instruction ; du docteur Brassart, médecin-légiste, et de M. Guillaux, greffier, s'est rendu au baraquement des époux Guibert.

C'est dans un logis en désordre que les magistrats opérèrent et procédèrent aux constatations habituelles, tandis que M. le docteur Brassart procédait de son côté à l'autopsie de la petite Georgette.

La mère criminelle fut examinée, elle aussi, par l'honorable praticien, qui a constaté qu'une balle avait pu pénétrer dans la boîte crânienne ; de ce fait, la blessée fut transportée immédiatement à l'hôpital St-Jean, à Arras. Il sera vraisemblablement procédé à un examen radioscopique et, peut-être à l'opération du trépan.

Au cours de l'interrogatoire succinct qu'elle dut subir, la coupable put déclarer que son mari l'avait autorisée à vendre les meubles pour subvenir à ses besoins. Elle avait donc, la veille du drame, vendu à un brocanteur de passage, un buffet pour la somme de 200 francs. On a retrouvé dans la maison une centaine de francs. Elle s'expliqua également en ce qui concerne la correspondance échangée avec son mari. La dernière lettre qu'elle lui écrivit resta sur place, car elle ne put la lui transmettre. — Après recherches, le mari serait actuellement dans une usine à Saint-Denis. On connaît son adresse.

Le Parquet est rentré à Arras dans la soirée.

Ce drame lamentable a produit une pénible et forte émotion dans le village de Bailleul, où l'on plaint de tout cœur les deux malheureuses victimes.

A. TROGNON.

RHUM NEGRITA

Les drames de la mer

Vingt personnes tuées par une explosion de chaudière à bord d'un vapeur

On mande de Bogota que 20 personnes auraient péri par suite d'une explosion de chaudières qui a détruit le vapeur « Social » qui fait le service sur la rivière Magdalena. Plusieurs cadavres portant de nombreuses brûlures ont été retirés de la rivière.

Le naufrage du « Heng Chong » a fait 40 victimes

Plus de 40 personnes ont péri dans le naufrage du vapeur « Heng-Chong », qui a coulé lundi à la suite d'une voie d'eau pendant la tempête, à 100 milles de Sanghaï. Une jonque a recueilli et ramené l'officier principal et 19 hommes de l'équipage, qui ont vogué sur un canot pendant deux jours sans nourriture.

L'équipage du « Florida » a été sauvé

Le vapeur « América » a rejoint le vapeur « Florida » qui était en détresse à 800 milles du cap Hatteras. Le capitaine de l'« America » a fait savoir par T.S.F. qu'il a sauvé tout l'équipage du « Florida » et se dirige vers New-York.

Le « Tees-Bridge » aurait coulé

Un sans-fil du cargo-boat « Maine » annonce qu'il lui a été impossible de trouver la moindre trace du vapeur « Tees-Bridge » et qu'il continue sa route. On croit que le « Tees-Bridge » a coulé avec les 38 membres de son équipage.

Les grèves d'Halluin

On apprend qu'un certain nombre d'ouvriers d'Halluin actuellement en grève ont reçu des directions d'usines, une lettre les informant que les portes de leurs établissements seront ouvertes lundi 28 janvier, à 7 heures du matin. La même lettre indique les conditions de rentrée fixées par les patrons.

D'autre part, une note annonce une réunion générale des grévistes qui aura lieu aujourd'hui, à 15 heures, à la Maison du Peuple d'Halluin. Cette note se termine par les mots : « La victoire est proche ».

Il est vraisemblable qu'au cours de cette assemblée les ouvriers du textile d'Halluin décideront de l'attitude à tenir lundi prochain.

L'assassinat de l'octogénaire de Maubeuge

Maurice-Compain, petit-neveu de la victime sera confronté avec de nombreux témoins

(De notre Correspondant particulier)

Avesnes, le 24. — *Nous avons relaté, dans tous ses détails, la fin mystérieuse de Mlle Zoé Fauconnier, cette octogénaire de Maubeuge trouvée morte dans sa chambre. Nous avons dit également que, le permis d'inhumer ayant été refusé, la police s'était livrée à une enquête qui avait abouti à l'arrestation du petit-neveu de la victime, Maurice Compain, sur qui pesaient de graves présomptions.*

Un emploi de temps intéressant

M. Jacques, juge d'instruction à Avesnes, procédera, aujourd'hui vendredi, à une confrontation générale de Maurice Campain avec les personnes qui ont fourni des dépositions concernant son emploi du temps avant et pendant la nuit du crime de Mlle Zoé Fauconnier. On s'attend à une décision d'importance à la suite de la confrontation.

Des renseignements précieux recueillis à Paris

D'autre part, on sait que MM. Chauvin et Bouche, de la 2e brigade mobile, ont rapporté de Paris, à M. Jacques, juge d'instruction, des renseignements précieux pour la marche de l'enquête. Ces renseignements semblent infirmer, une fois de plus, les explications de l'inculpé Maurice Compain, qui persiste dans ses affirmations et déclare toujours être resté à Suresnes, dans sa chambre, le jour du crime.

MM. Chauvin et Bouche sont à nouveau retournés dans la région parisienne pour préciser quelques nouveaux points.

Dans la journée d'hier, M. Coussemacker, inspecteur, est allé à Maubeuge, accompagné de M. Eve, inspecteur photographe de la 2e brigade mobile.

De nombreuses photographies de la maison du crime ont été relevées. Ces documents importants seront joints au dossier.

Un escroc international avait opéré dans la région de Dunkerque et de Boulogne

Arrêté sur plainte d'un commerçant parisien, il a été interrogé et a reconnu ses multiples méfaits

Robert Oppenheim, l'élégant voyageur faisant l'objet d'une plainte d'un hôtelier du quartier de l'Etoile, à Paris, auquel il avait remis un chèque de 10.000 francs sans provision, et dont la valise était remplie de briques, a été interrogé par M. Nicolle, commissaire à la police judiciaire.

Auparavant, le magistrat avait procédé à des vérifications, qui ont établi que Robert Oppenheim est un malfaiteur international et un escroc de grande envergure. Cet individu a dû reconnaître qu'il avait commis de nombreuses escroqueries ayant motivé des mandats d'arrêt de la part des Parquets de Dunkerque, Caen, Boulogne-sur-Mer et de la Seine.

D'autre part, le gouvernement anglais a demandé son extradition à la suite d'une escroquerie s'élevant à une dizaine de millions.

La police judiciaire a appris, en outre, que Robert Oppenheim avait, toujours à l'aide de chèques sans provision, détourné d'importantes sommes au préjudice de commerçants et hôteliers d'Ostende et de Bruxelles.

L'escroc, qui est né à Londres en 1884, a d'abord exercé la profession de banquier en Amérique, puis il a vécu d'escroqueries, ne fréquentant que les grands hôtels, dépensant énormément. Joueur malheureux, Robert Oppenheim a perdu beaucoup d'argent sur les champs de courses et les casinos des villes d'eaux. Il fut connu sous les divers noms de Robert Clarny, Robert de Charny, baron Robert Oppenheim, comte Robert d'Origny, Robert Oller, Robert Carpentier, comte de Jaisse, etc...

A Paris, les dernières plaintes contre Robert Oppenheim ont été déposées au Parquet par divers restaurateurs et marchands de chaussures, ainsi que par une chemiserie des Grands Boulevards et un chapelier de la place Vendôme.

Mme Godin qui tua son mari jugée aux Assises du Puy-de-Dôme

La meurtrière est originaire du Pas-de-Calais

Les débats de l'affaire Godin ont été évoqués mercredi et jeudi devant la Cour d'assises du Puy-de-Dôme, à Clermont-Ferrand.

Il s'agit d'un pénible drame domestique dont la triste héroïne Mme Godin, née Marguerite Corroyer, est originaire du Pas-de-Calais.

Mariée en premières noces à M. Lecomte, elle vint pendant la guerre se réfugier de Souchez à Meers, où son inconduite fit scandale. Divorcée dès l'armistice, elle épousa M. Godin, clerc de notaire, qui reprit une étude à Clermont-Ferrand.

M. Godin n'était pas le mari rêvé, il ne se contenta pas d'avoir des maîtresses, mais peu à peu il dilapida une partie de la fortune de sa femme. Le 4 juin, rentrant au domicile conjugal après une fugue de trois semaines, il eut avec sa femme une explication orageuse, et soudain Mme Godin, excédée, tua son mari d'un coup de revolver.

Le défilé des témoins

Les débats commencés mardi par l'interrogatoire et le défilé des témoins se sont continués hier. On entend parmi les témoins, Mme Valobel, ancienne cuisinière des époux Godin. « Elle n'eut, dit-elle, qu'à se féliciter d'eux ». Elle confia au mari ses 10.000 francs d'économies. Il ne lui donna jamais d'intérêts.

La mère de la meurtrière, Mme Vve Corroyer, 74 ans, dépose avec vivacité contre la mémoire de son gendre : « c'était un arriviste, il délaissa ma fille ». Mme Honoré Julien, Vve Corroyer, apporte un fait nouveau : Elle assure que son gendre lui déclara, un jour, qu'il tuerait sa femme.

Déposition du frère de la victime commerçant à Béthune

Le frère de la victime, M. Léon Godin, commerçant à Béthune, défend avec énergie la mémoire de son frère. D'après lui, la meurtrière suivait assidûment les histoires de crimes passionnels, prétendant qu'ils étaient toujours acquittés. Elle fit couler le sang d'un homme qui l'avait héroïquement prodigué pour la France pendant la guerre. M. Léon Godin lit des lettres de son frère, écrites pendant la guerre, où il parle déjà de l'amour qui devait lui être funeste.

Un camarade de régiment de la victime, M. Fernand Pecquer, d'Allezerac vient déclarer que selon lui, en 1908, l'accusée tua la maîtresse qu'avait alors Godin jeune soldat. L'accusée nie énergiquement.

Me de Moro-Giafferi présente ensuite aux jurés les photographies suggestives ayant appartenu à Godin, sur lesquelles figurent certaines de ses visiteuses. L'avocat général doutant de leur authenticité, la Cour décide de les faire examiner.

L'audience est suspendue à 12 h. 30.

A la reprise, à 14 h. 30, l'intérêt des débats se ralentit. Il reprendra quelque peu à l'audition de M. Lecomte, premier mari de l'accusé. C'est un homme de 55 ans. Il parle des infidélités de son épouse et en arrive à la liaison de sa femme avec Godin. « Je m'en doutais, dit-il. Ma femme s'est même vantée à mes filles de s'être habillée en officier pour rejoindre son amant dans les tranchées. » (Sourires.)

D'autres personnes viennent parler des frasques du notaire.

Trois témoins venus du *Nord* apportent des témoignages insignifiants.

Et la journée s'achève par l'audition de témoins à décharge. — Aujourd'hui réquisitoire, plaidoiries et verdict.

Roubaix

BUREAUX : 45, Rue de la Gare (Téléph. 9-51) — DEPOT DE VENTE : 78, Grande-Rue

La surveillance sur le Boulevard Lille-Roubaix-Tourcoing

ELLE EST, CETTE FOIS, REELLE...

A la suite des derniers accidents survenus sur le nouveau boulevard Lille-Roubaix-Tourcoing, l'autorité préfectorale a décidé d'agir sérieusement.

Sur son ordre, les gendarmeries de Lille, La Madeleine, Roubaix, Tourcoing, ont été alertées, dans le but d'exercer une surveillance stricte sur le boulevard, devenu dangereux par suite des excès de vitesse des automobilistes.

Dans la journée de mercredi, dans la nuit de mercredi à jeudi, une bonne centaine de contraventions pour excès de vitesse et infractions au code de la route ont été dressées aux automobilistes grisés de vitesse. La nuit, les gendarmes étaient munis de lanternes rouges et de sifflets.

De renseignements précis qui nous parviennent, il appert que, au cours de l'avant-dernière nuit, la brigade de gendarmerie de Lille, postée de l'avenue Saint-Maur au Romarin, a, sur ce court trajet, et de 11 heures du soir à 1 heure du matin, dressé 14 contraventions.

On voit, par ce simple chiffre, combien cette surveillance était indispensable. Elle se continuera pendant de longs mois, jusqu'au moment où les automobilistes de notre région auront appris à circuler sur les routes à des vitesses et dans des conditions normales.

Là d'ailleurs ne s'arrêterait pas, paraît-il, l'action préfectorale et l'action des municipalités, intéressées à ce que l'on puisse circuler en sécurité sur le Nouveau Boulevard.

Reins -- Vessie -- Voies Urinaires

ECOULEMENTS, BLENNORRAGIES, SYPHILIS des deux sexes. Urine matinale rendue avec jet blanc et filaments, difficultés d'uriner avec douleurs avant, pendant et après, urine trouble à mauvaise odeur, purulente. Coliques néphrétiques, pierre, gravelle, sang rendu avec l'urine. Soulagement garanti par les plantes ou argent remboursé. Demandez-nous des preuves sur place. Herboristerie

BONTE 315, rue du Blanc-Seau, 315 TOURCOING (Fresnoy)

Lire, d'autre part, en informations générales : TERRIBLE EXPLOSION D'UNE CHAUDIERE.

RISTOURNES IMPORTANTES ET ENTIERES, sur vos bières, vins et liqueurs, si vous versez une simple garantie de 30 fr., remboursable à vue, au siège de la mère des Coopératives « La Brasserie Roubaisienne », 4, Boulevard d'Halluin à Roubaix. Tél. 1.109.

Nous rappelons aux premiers prix de Conservatoire (hommes et femmes) de la région du Nord et du Pas-de-Calais que l'inscription pour le « Concours Pleyel » 1929 sera close le 4 février.

Renseignements AGENCE PLEYEL :
J. GRAS, 36, rue Faidherbe, LILLE

SOCIÉTÉS & COMITÉS

A RADIO-ROUBAIX. — Ce soir vendredi, à 20 heures, dans le grand amphithéâtre de l'Ecole nationale supérieure des Arts et Industries textiles de Roubaix, l'Association d'amateurs Radio-Roubaix, poursuivant son programme de vulgarisation dans le but d'être utile aux amateurs, donnera une causerie-démonstration sur la construction d'un excellent haut-parleur-diffuseur à l'aide de pièces détachées du commerce.

AMICALE PHOTO. — Réunion ce soir à 20 h. 30, 181, Grand'Rue.

GRANDE FANFARE. — Ce soir vendredi, à 20 heures, répétition générale.

AMICALE PIERRE-DE-ROUBAIX. — Réunion dimanche 27 janvier, à 10 h. 30, dans une des salles de l'école.

ANCIENS ELEVES DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES ARTS ET INDUSTRIES TEXTILES. — L'assemblée générale de la section mutuelle aura lieu le dimanche 27 janvier, à 10 h. 30, au grand amphithéâtre de l'école, place Chevreul. Causerie de M. Désiré Ley sur la loi des Assurances sociales.

ASSOCIATION DES ANCIENNES ELEVES DE L'ECOLE PRATIQUE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE POUR JEUNES FILLES. — Les anciennes élèves sont invitées au bal de famille que l'Association des Anciennes Elèves offre à ses membres le samedi 26 janvier, à 20 heures, au Foyer des Amicales, 42, rue d'Alsace, Roubaix. Entrée gratuite.

COMITE DES FESTIVITES DU PILE, SARTEL ET TROIS PONTS. — Grand festival international de fanfares, fanfares cyclistes, orphéons, bigophones, accordéonistes et trompettes. Dans sa dernière réunion le comité a décidé d'inviter les fanfares et clubs cyclistes à fleurir leurs machines. Ces grandes festivités qui auront lieu les 29 et 30 juin prochain seront dotés de 13.000 francs de primes. Pour tous renseignements s'adresser à M. Séghers, secrétaire général, 26, rue du Pile, Roubaix. Prochaine réunion générale mercredi 30 janvier, chez M. P. Winants, 9, rue de Babylone, Roubaix.

Ulcères-Variqueux

et tous les ulcères anciens ou récents, sans graisse ni pommade, soulagement rapide et garanti par les plantes ou argent remboursé. Demandez-nous de prouver sur place. Herboristerie

BONTE TOURCOING-FRESNOY 315, rue du Blanc-Seau, 315

ETAT CIVIL

Naissances. — Monique Delplanque, rue Sévigné, 9. — Jacqueline Byst, rue des Filatures, 16, cour Cornille, 3. — Yvette Lutun, de Croix, née hôpital. — Renée Dujardin, rue Decrême, 179, cour Debaisieux, 1.

Publications. — François Horent, négociant à Mouvaux et Flore Dubus, sp., place du Trichon, 1. — Léon Masure, poêlier, rue Lalande, 22 et Estelle Duquesnoy, sténo-dactylographe, rue Daubenton, 61.

Décès. — Hortense Dupré, veuve Delaeghér, 79 ans, rue d'Alsace, 85. — Elisa Lutan, veuve Vincke, 68 ans, rue Sainte-Elisabeth, 8. — Claire Beusschaert, épouse Boussemart, 38 ans, rue du Chemin Vert, briqueterie Delcourt. — Henri Verdonck, 70 ans rue de Maubeuge, 60. — Léocadie Poly, épouse Vitrant, 67 ans, rue Newton, 8, cour Couleau, 2. — Omer Bolengier, 57 ans, rue d'Alsace, 66. — Léonie Chagnon, épouse Wilfart, 47 ans, rue Lafayette, 10. — Mort-né : 1.

L'EXPOSITION LA PLUS INTERESSANTE

et qu'il vous faut visiter actuellement est celle organisée par la Maison des « 100.000 CHEMISES DE PARIS ». SUCCURSALE de LILLE, 79, rue Nationale, qui fabrique toute sa Lingerie et vous offre des avantages appréciables. Chemises blanches percale unie ou filetée 19 fr. 90 ; Chemises de couleur avec 2 cols, jumel écru ou zéphyr, fil à fil, 23 fr. 90

WATTRELOS

AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, le Mardi 22 Janvier 1929, à 19 h. 30, sous la présidence de M. Henri Briffaut, maire.

Conseil de Prud'hommes. — Le Conseil décide de maintenir MM. Pierre Carrette, patron, Paul Debeurme, employé, et Jules Lerouge, ouvrier, pour la revision des listes électorales du Conseil de Prud'hommes pour 1929.

Chambre Départementale d'Agriculture. — M. Louis Liagre, président du Syndicat « L'Union des Cultivateurs », est maintenu délégué pour la revision de la liste électorale à la Chambre Départementale d'Agriculture pour 1929.

Frais de perception de l'Octroi. — Les recettes d'octroi de l'exercice 1928 se sont élevés à 1.609.871 fr. 99, soit une plus-value de 509.871 fr. 99 sur les prévisions budgétaires et de ce fait les frais de perception ont atteint 156.099 fr. 56. Le Conseil vote un crédit complémentaire de 46.099 fr. 56 pour parer à l'insuffisance du crédit de 110.000 fr. porté au Budget communal de 1928. Le pourcentage des frais de perception n'est que de 9,472 %.

Crédits complémentaires. — Pour parer aux insuffisances budgétaires de l'exercice 1928, le Conseil vote différentes dépenses obligatoires s'élevant à 8.327 fr. 93.

Exposition des travaux des Pupilles de la Nation. — Le Conseil vote une subvention de 200 fr. en faveur de l'Office Départemental des Pupilles de la Nation qui a décidé de faire à Lille, au mois d'Avril prochain, pendant la Foire Commerciale, une grande exposition de l'apprentissage dans le Nord, réservée aux Pupilles de la Nation.

Prix du gaz. — Le Conseil vote un avenant au contrat de gaz pour la fixation du prix du gaz jusqu'à fin Mars 1929, d'après une nouvelle formule acceptée par la société concessionnaire Desclée frères et Cie. Les parties ont d'accord pour mettre le contrat de 1910 en harmonie avec les nouvelles conditions économiques, ou pour rechercher les conditions d'un nouveau contrat de concession. M. Lami, ingénieur-conseil, est chargé par la ville de Wattrelos de la représenter au cours des discussions. En outre, l'apurement des comptes relatifs aux charges extra-contractuelles et l'application des prix provisoires qui auront été pratiqués jusqu'à la signature du nouveau contrat, sont réservés.

Fabrication du sulfure de carbone dans les Etablissements Kuhlmann. — Le Conseil après avoir entendu lecture du rapport du service des travaux et les observations des divers conseillers municipaux, tenant compte de l'importance des récriminations justifiées de toute la population intéressée, donne un avis défavorable au projet présenté par la société pétitionnaire ; proteste énergiquement contre l'extension des Etablissements Kuhlmann ; demande que l'autorité supérieure s'y oppose formellement. Emet le vœu que la loi du 19 Décembre 1917 soit complétée, en ce qui concerne la protection des populations, en déterminant une zone de servitude non aedificandi autour des établissements dangereux.

Eau potable. — Le Conseil vote l'ouverture d'un crédit de 100.000 fr. pour remboursement à MM. Fastenaekals et fils de la somme souscrite en 1926 à titre de participation pour le développement du réseau d'eau potable.

Voirie : rue du Petit Tournai, projet de classement. — Le Conseil, sur rapport du conducteur des travaux, décide : 1° le classement en voirie urbaine de la rue du Petit Tournai ; 2° adopte les dispositions du plan présenté ; 3° accepte les engagements des propriétaires intéressés et sollicite l'accomplissement des formalités ordinaires et l'approbation de M. le Préfet.

Construction d'un nouvel Hôtel des Postes. — Le Conseil, après avoir pris connaissance de la communication de M. le Directeur Régional des P. T. T. en date du 3 Mai 1928, faisant connaître que la superficie du terrain nécessaire à la construction d'un nouvel Hôtel des Postes pourrait être utilement portée à 644 m2 et que le coût de cette construction est estimé à 750.000 fr. environ. Accepte de fournir à l'Administration, pour le prix forfaitaire et global de 5 fr. tout le terrain nécessaire, mais, vu la situation nécessiteuse de la commune de Wattrelos, vu la pénurie des ressources budgétaires comparativement aux lourdes charges que doit assumer la Ville ; demande l'exemption de toute autre contribution à la dépense nécessitée par l'exécution du projet.

Communications diverses. — M. le Maire donne communication :

1° D'une lettre préfectorale faisant connaître que le vœu émis par le Conseil Muncipal au cours de sa réunion du 28 Décembre 1928 et relatif aux dépenses afférentes au service des carnets d'identité des étrangers a été transmis à M. le Ministre de l'Intérieur et que ce dernier rappelle que le fonds commun créé par la loi de finances du 13 Juillet 1925 a eu pour but d'atténuer les dépenses occasionnées par les étrangers aux collectivités départementales et communales en matière de scolarité et d'assistance, alors qu'auparavant la totalité des dépenses engagées restait à leurs charge.

2° D'une lettre du Receveur des Postes et Télégraphes faisant connaître que par suite du surclassement du Bureau de poste de Wattrelos, la contribution de la commune pour prolongation du service télégraphique, cesse d'être exigible depuis le 1er janvier 1928. Le remboursement de la somme de 1.725 fr. perçue pour le 1er semestre a été effectué à la Caisse Municipale.

M. Mazure dépose un vœu demandant que la Compagnie de l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing édifie un kiosque-abri pour les voyageurs devant l'arrêt de la Grand'Place.

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Au dépôt du chemin de fer, Clotaire Boursy, 48 ans, plaie contuse par écrasement du médius droit, 10 jours ; A la Linière Douaisienne, Julien Demarey, 32 ans, homme de peine, contusion de l'hémithorax gauche et de l'épaule droite, 10 jours ; A l'atelier G. Haustrate, Ferdinand Dutilleul, 63 ans, manœuvre, plaies contuses aux deux jambes et contusion au petit orteil droit, 15 jours ; A la Fonderie Desaegér, Louis Cocquerelle, 17 ans, plaie par écrasement de l'index gauche, 10 jours ; à la confiserie Cordonnier, Maurice Verbayes, 16 ans, piqûre septique de la main droite, 15 jours ; A l'atelier Verpraet, Urbain Descamps, plaie septique de l'index droit, 12 jours ; Un charretier des transports Stock, Emile Delcroix, 58 ans, en tombant de son camion, contusion du front, entorse du poignet gauche et contusion du genou gauche, 12 jours ; A l'usine Kuhlmann, Stanislas Lisiekl, 24 ans, chauffeur brûlure infectée du pied droit, 10 jours ; Dans un chantier Duquesnoy, Georges Debaisieux, 51 ans, plaie infectée de la main droite, 10 jours ; A l'usine Dhalluin Lepers, Philomène Leblanc, 56 ans, fracture de l'extrémité inférieure du radius gauche, six semaines de repos ; A l'usine Kulhmann, Pierre Jeance, 24 ans, plaie infectée et lymphangite du pied droit, 13 jours ; A l'usine Lefebvre et Bestin, Louis Beirleir, 24 ans, violente contusion de la malléole interne droite, 15 jours.

LA BONNE LINGERIE EST VENDUE CHEZ FAM
20, rue des Ponts-de-Comines, Lille

CROIX

LE FEU. — Jeudi soir, vers 15 heures, le feu s'est déclaré chez M. Clément Glabizenski, ouvrier polonais, demeurant rue de l'Amiral-Courbet, cour Saint-Eloi, 40. Il prit naissance dans des débarras situés sous l'escalier de la cuisine. Les pompiers de Roubaix furent appelés, mais avant leur arrivée, le feu avait pu être éteint, avec l'aide des voisins, au moyen de seaux d'eau.

Les dégâts, non assurés, sont évalués à 150 fr.

CONSEIL MUNICIPAL. — Le conseil municipal se réunira à 10 heures du matin, le dimanche 27 janvier.

AMICALE DES MEDAILLES DU TRAVAIL. — Matinée familiale offerte aux Médaillés et à leurs familles dimanche prochain 27 janvier, salle des Fêtes de la ville, sera présidée par M. Augus Faulkner, président d'honneur de l'Amicale.

RENOUVELLEMENT DES CARTES D'IDENTITE AUX ETRANGERS. — Les étrangers dont le nom patronymique commencent par les lettres A.B.C. sont informés qu'ils devront se présenter au Secrétariat (Commissariat de Police) avec l'ancienne carte ou le récépissé, 4 photographies et [illegible]